



**Commission de l'attractivité, du développement
du département et des relations institutionnelles**

2113 - Coopération transfrontalière

**Projet européen 2015-2017 "All different but
all the same : being a Newropean citizen !"**

Rapport n° CP/2015/476

Service gestionnaire :

Service relations internationales - Cellule affaires européennes

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente la participation du Conseil Départemental au projet européen « All different but all the same : being a Newropean citizen ! », piloté par le collègue «Grégoire-de-Tours» de Marlenheim et financé dans le cadre du programme Erasmus.

Un projet au cœur d'une ambition départementale : favoriser l'esprit d'initiative des collégiens bas-rhinois pour en faire des citoyens responsables, tolérants et ouverts aux opportunités européennes

Le projet « All different but all the same : being a Newropean citizen ! », d'une durée de deux ans, sera lancé en novembre 2015.

Il s'agit d'un projet d'échanges avec 4 collèges étrangers (Allemagne, Pologne, Suède et Espagne) sur des thématiques à enjeux pour les jeunes: différences culturelles et stéréotypes, lutte contre le racisme et les discriminations, prévention des conduites à risques, développement de l'esprit d'initiatives, sensibilisation à la construction européenne et à la notion de citoyenneté européenne.

Il vise à améliorer les compétences en TICE et en langue anglaise, et surtout à renforcer la prise de conscience que les européens partagent des valeurs communes en utilisant les nouvelles technologies et en impliquant les élèves dans leur propre formation à travers la création d'un programme de télévision internationale avec des correspondants reliés entre eux.

Plus globalement, le projet permettra une réflexion commune sur l'école idéale, en prenant le meilleur de chaque établissement.

Un projet qui mobilisera l'expertise du Conseil départemental en matière de prévention des conduites à risques, de communication institutionnelle et de projets européens

Le collège « Grégoire-de-Tours » de Marlenheim a souhaité intégrer le Département au sein du partenariat international pour augmenter ses chances de succès tout en bénéficiant de l'expertise du Département (communication, politique jeunesse et Europe).

Concrètement, le Département :

- assurera, par le biais des experts de la Direction de la Communication, la coordination de l'ensemble des opérations de communication (communication web, création d'une page Facebook et d'un journal de bord, appui technique à la création de vidéos, relations avec la presse, etc) ;

- interviendra sur la thématique de la prévention des conduites à risques, en mettant à disposition les experts du service Jeunesse notamment lors d'un atelier spécifique en Espagne,
- facilitera les contacts avec les institutions européennes de Strasbourg, particulièrement lors de la conférence finale du projet.

Un projet intégralement financé par le programme de l'Union européenne « Erasmus + »

Grâce à l'appui technique du Conseil Départemental du Bas-Rhin, le projet, très bien noté, a été retenu par la Commission européenne pour bénéficier de fonds européens à hauteur de 195 250 €.

Cette somme couvre l'intégralité des besoins du projet. Aucune participation financière du Département n'est attendue. Les frais éventuels (déplacements, etc...) seront pris en charge par le projet. Un forfait de 10 950€ de fonds européens a été budgétisé au profit des interventions du Conseil Départemental du Bas-Rhin.

L'objet du rapport est de préparer la phase de conventionnement en autorisant le Président du Conseil départemental à engager juridiquement la collectivité. En effet, la perception de financements européens suppose la signature d'une convention de coopération avec le partenaire « Leader » du projet, en l'occurrence le collège «Grégoire-de-Tours» de Marlenheim qui percevra les recettes européennes sollicitées au nom des partenaires (dont Conseil Départemental du Bas-Rhin) avant redistribution éventuelle.

A noter que cet engagement juridique entre dans le cadre de l'action extérieure des collectivités territoriales au sens de l'article L.1115-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel dispose : « Dans le respect des engagements internationaux de la France, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire ».

En effet, la modification de l'article L.1115-1 du Code général des collectivités territoriales apportée par la loi n°2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale permet de sécuriser le soutien apporté par les collectivités territoriales aux acteurs de leur territoire.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide la participation du Conseil Départemental au projet européen 2015-2017 "All different but all the same : being a Newropean citizen !"

- s'engage à appuyer le projet par la mobilisation de ses experts de la Direction de la communication, du Service jeunesse et du Service des relations internationales, les déplacements de ces experts étant intégralement pris en charge (directement ou sur remboursement) dans le cadre du projet

- autorise le président du Conseil Départemental ou son représentant à signer la convention de coopération à venir avec le collège "Grégoire-de-Tours" de Marlenheim ainsi que tout autre document nécessaire au bon déroulement du projet, dans la limite de la participation départementale définie ci-dessus.

Strasbourg, le 15/10/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a large, stylized initial 'F' and a horizontal line extending to the right.

Frédéric BIERRY